

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00268

COMMANDE PUBLIQUE / PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE N° AOR-2025-07(PAT) – CONCOURS RESTREINT DE MOE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SPORTIF ET AQUATIQUE INTERCOMMUNAL A DOUVAINE -

Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU le code de l'urbanisme,

VU les dispositions des articles L. 2125-1 2°, R. 2162-15 à R. 2162-21 et R. 2172-1 à R. 2172-6 du Code de la commande publique,

VU les articles R. 2162-17 et R. 2162-24 du Code de la commande publique,

VU la délibération n° CC000707 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 portant approbation de la construction d'une piscine à Douvaine,

VU la délibération n° CC001137 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 actant de la création de l'autorisation de programme n°2 relative à la construction d'un complexe sportif intercommunal à Douvaine,

VU la délibération n° CC00029 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 valant mise à jour de l'AP/CP n°2,

VU la délibération n° CC00357 du Conseil Communautaire du 29 octobre 2024 portant validation de la publication de la procédure de passation de concours restreint, soumise aux dispositions des articles L. 2125-1 2°, L.2172-1, L.2431-1 à L.2431-3, L.2432-1 et L.2432-2, R.2162-15 à R.2162-24 et R.2172-1 à R.2172-6, R.2431-1 et suivants, R.2432-1 et suivants du code de la commande publique.

CONSIDERANT le projet politique intercommunal de construire un complexe sportif composé d'une piscine et d'un gymnase destiné d'une part à combler le déficit de structure aquatique du territoire et d'autre part répondre aux besoins en équipements sportifs pour accompagner la mise en service du futur lycée de Douvaine.

CONSIDERANT que la construction du complexe requiert le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre.

CONSIDERANT le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage notifié au groupement Mission H2O (92 MALAKOFF) le 12 mars 2019.

CONSIDERANT le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage notifié au groupement Mission H2O (75 PARIS) le 26 février 2025.

CONSIDERANT le montant global de l'opération comprenant les travaux, mais également les études préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, frais de concours, etc... estimée à 30 900 000 € HT soit 37 080 000 € TTC (dont coût travaux estimé à 22 500 000€ HT soit 27 000 000 € TTC).

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 5 février 2025 pour l'appel à candidature publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT le marché lancé sous la forme d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint sur « Esquisse + », soumis aux dispositions des articles L. 2125-1 2°, L.2172-1, L.2431-1 à L.2431-3, L.2432-1 et L.2432-2, R.2162-15 à R.2162-24 et R.2172-1 à R.2172-6, R.2431-1 et suivants, R.2432-1 et suivants du code de la commande publique.

CONSIDERANT la durée du marché estimée à 75 mois.

CONSIDERANT les candidatures réceptionnées.

CONSIDERANT le procès-verbal du premier jury établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT la décision du jury tenu le 15 avril 2025, après débat et vote, de retenir trois candidats admis à concourir.

CONSIDERANT le dossier de consultation adressé aux 3 candidats admis à concourir le 30 avril 2025,

CONSIDERANT les offres réceptionnées.

CONSIDERANT la décision du second jury tenu le 6 octobre 2025, après débat et vote, de retenir le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

CONSIDERANT le déroulement de la négociation en 2 phases organisée les 3 et 14 novembre 2025.

THONON agglomération

CONSIDERANT le résultat à l'issue de la négociation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

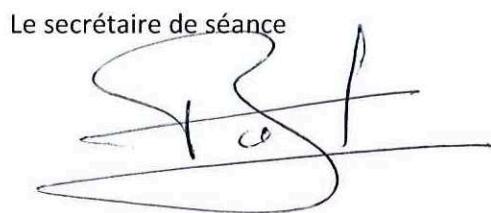
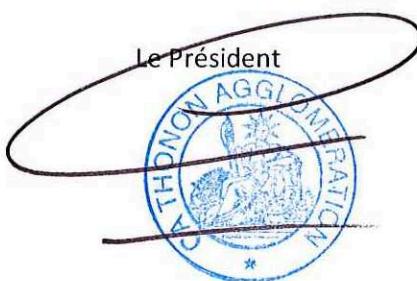
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre restreint attribué au groupement d'entreprises ATELIER PO &PO, GRUET INGENIERIE et GÉNÉRAL ACOUSTICS.
- PRÉCISE que le mandataire du groupement est l'ATELIER PO &PO, Architecte, Urbaniste et chargé d'Aménagement paysager.
La société GRUET INGENIERIE est le bureau d'études techniques regroupant les compétences Structure, Fluides, Economie, HQE / Ingénierie, Environnementale, Thermique, VRD, Electricité, SSI, CVC, Synthèse et Commissionnement.
La société GÉNÉRAL ACOUSTICS est le bureau d'études spécialiste acoustique.
- PRÉCISE le forfait de rémunération fixé à 2 838 375,00 € HT (TVA 20 %), soit 3 406 050,00 € TTC.
- PRÉCISE que le taux de rémunération est fixé à 12,62% du montant prévisionnel des travaux.
- PRÉCISE que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 22 500 000€ HT soit 27 000 000 € TTC.
- PRÉCISE que le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Le forfait de rémunération devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission PRO. Un avenant arrêtera définitivement le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif de rémunération.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, administrative, technique et financière.
- PRÉCISE que la durée de la mission est fixée à 75 mois à compter de la notification de démarrage du marché.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.



Télétransmis en Sous-Préfecture le **04 DEC. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **04 DEC. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00269

DECISION MODIFICATIVE 1 - Budget annexe Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n° CC2024.00415 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025,

VU la délibération n° CC2025.00143 du Conseil Communautaire du 24 juin 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2025 pour ce budget en fonctionnement.

Monsieur le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget Annexe Assainissement » 2025 en équilibre à :

0 € en dépenses et recettes de fonctionnement

| Sens | Section | Chapitre | Article | Proposé |
|---------|----------------|---|---|------------|
| Dépense | Fonctionnement | 011 - Charges à caractère général | 604 - Achats d'études, prestations de services, équipements | -3'800'000 |
| Dépense | Fonctionnement | 65 - Autres charges de gestion courante | 6588 - Autres charges diverses de gestion courante | 3'800'000 |
| Total | | | | 0 |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPE ce projet de décision modificative n° 1 « Budget annexe Assainissement » pour l'année 2025.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

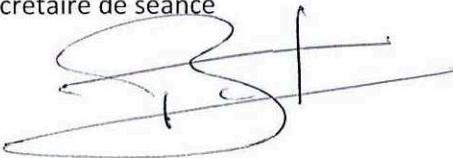
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **04 DEC. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **04 DEC. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00270

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2025 - Budget Principal

VU le code général des collectivités et notamment son article L2121-29,

VU l'instruction comptable M57,

VU l'état des admissions en non valeur produit par le Comptable Public.

| Exercice | TITRE | Imputation | Montant restant à recouvrer |
|----------|-------|--------------|-----------------------------|
| 2021 | T-545 | 70688-113- | 44,00 € |
| 2024 | T-143 | 7066-4221- | 20,74 € |
| 2023 | T-463 | 7066-64- | 3,63 € |
| 2023 | T-466 | 7066-64- | 23,06 € |
| | | | 47,43 € |
| | | TOTAL | 91,43 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en non-valeur des créances pour une somme globale de **91,43 € TTC**, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créesances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **04 DEC. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **04 DEC. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00271

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2025 - Budget déchets ordures ménagères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M57.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans les tableaux ci-dessous.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

| Nature Juridique | Exercice | Référence | Imputation budgétaire | Montant restant à recouvrer |
|------------------|----------|-----------|-----------------------|-----------------------------|
| Société | 2024 | T-175 | 75888-7212- | 3 |
| Société | 2023 | T-795 | 7588-812- | 18 |
| Société | 2023 | T-801 | 7588-812- | 29,5 |
| Société | 2023 | T-751 | 7588-812- | 36 |
| Société | 2023 | T-858 | 7588-812- | 47,5 |
| Société | 2024 | T-124 | 75888-7212- | 220 |
| Total | | | | 354 |

| Nature Juridique | Exercice | Référence | Imputation budgétaire | Montant restant à recouvrer |
|------------------|----------|-----------|-----------------------|-----------------------------|
| Société | 2024 | T-448 | 75888-7212- | 3 |
| Société | 2024 | T-458 | 75888-7212- | 3 |
| Société | 2024 | T-421 | 75888-7212- | 3 |
| Société | 2024 | T-186 | 75888-7212- | 3 |
| Société | 2024 | T-170 | 75888-7212- | 3 |
| Société | 2024 | T-134 | 75888-7212- | 3 |
| Société | 2024 | T-215 | 75888-7212- | 6 |
| Société | 2024 | T-414 | 75888-7212- | 6 |
| Société | 2024 | T-444 | 75888-7212- | 6 |
| Société | 2024 | T-157 | 75888-7212- | 8 |
| Société | 2024 | T-125 | 75888-7212- | 9 |
| Société | 2024 | T-199 | 75888-7212- | 9 |

THONON agglomération

| | | | | |
|-------------|------|-------|--------------|------------|
| Société | 2024 | T-465 | 75888-7212- | 11,5 |
| Société | 2024 | T-181 | 75888-7212- | 11,5 |
| Société | 2023 | T-857 | 7588-812- | 16 |
| Société | 2023 | T-725 | 7588-812- | 18 |
| Société | 2023 | T-803 | 7588-812- | 18 |
| Société | 2023 | T-823 | 7588-812- | 18 |
| Société | 2024 | T-479 | 75888-7212- | 18 |
| Société | 2024 | T-295 | 75888-7212- | 18 |
| Société | 2024 | T-459 | 75888-7212- | 18 |
| Société | 2024 | T-302 | 75888-7212- | 18 |
| Société | 2024 | T-317 | 75888-7212- | 18 |
| Particulier | 2023 | T-411 | 7588-812- | 20 |
| Société | 2023 | T-735 | 7588-812- | 23 |
| Société | 2023 | T-872 | 7588-812- | 23 |
| Société | 2024 | T-151 | 75888-7212- | 23 |
| Particulier | 2023 | T-702 | 7588-812- | 25 |
| | | | Total | 359 |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 713 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire,
PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.



Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00272

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2025 - Budget assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M49.

CONSIDERANT l'égalité devant les charges publiques.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans l'annexe ci-jointe.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 31 123.65€ TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Crées admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00273

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2025 - Budget Eau Potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M49.

CONSIDERANT l'égalité devant les charges publiques.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans l'annexe ci-jointe.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 29 243.75€ TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- PRECISE que les créances postérieures au 1^{er} janvier 2022 et dont le montant est supérieur à 150 € ne seront pas admises en non-valeur.
- DEMANDE à Monsieur le Comptable public de bien vouloir lancer le recouvrement.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Crées admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

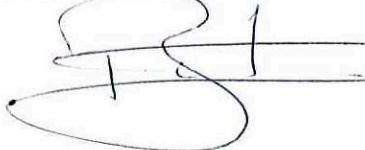
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le President



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00274

CRÉANCES ÉTEINTES 2025 - Budget déchets ordures ménagères

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'instruction comptable M57,

VU l'état des créances éteintes produit par le Comptable Public.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable.

CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le budget Déchets Ordures Ménagères.

| Nature Juridique | Exercice | Référence | Imputation budgétaire | Montant restant à recouvrer |
|------------------|----------|-----------|-----------------------|-----------------------------|
| Société | 2023 | T-914 | 7588-812- | 35 |
| Société | 2022 | T-245 | 7588-812- | 48 |
| Société | 2021 | T-1049 | 7588-812- | 52,5 |
| | | | Total 6542 | 135,5 |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 135.50 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2025 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Déchets ordures ménagères au compte 6542 – Créances éteintes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00275

CRÉANCES ÉTEINTES 2025 - Budget Assainissement

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'instruction comptable M49,

VU l'état des créances éteintes produit par le Comptable Public.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable.

CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le budget Assainissement.

| Liste | Nature Juridique | Exercice | Référence | Imputation budgétaire | Montant restant à recouvrer | Motif de la présentation | Observations |
|--------------|------------------|----------|-------------|-----------------------|-----------------------------|--|--------------|
| 7222700032 | Société | 2024 | T-3217 | 70611- | 84.81 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7222700032 | Société | 2014 | T-692 | 70611- | 573.41 | Insuffisance actif | 6542 |
| 7222700032 | Société | 2017 | T-290 | 704-- | 2'844.04 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Inconnue | 2013 | T-795813200 | 588-- | 6.90 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2024 | T-623 | 70611- | 30.84 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2023 | T-3168 | 70611- | 32.74 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2023 | T-127 | 70611- | 33.09 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2023 | T-1057 | 70611- | 38.71 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2023 | T-4083 | 70611- | 43.34 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Particulier | 2024 | T-935 | 7062- | 43.92 | Surendettement et décision effacement de dette | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2024 | T-770 | 70611- | 78.07 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2018 | T-336 | 70611- | 99.86 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Particulier | 2022 | T-952 | 70611- | 146.41 | Surendettement et décision effacement de dette | 6542 |
| 7680391632 | Inconnue | 2023 | T-128 | 70611- | 173.73 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Inconnue | 2013 | T-795813200 | 588-- | 176.41 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Particulier | 2023 | T-813 | 70611- | 250.46 | Surendettement et décision effacement de dette | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2024 | T-906 | 70611- | 253.72 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2024 | T-2232 | 70611- | 277.30 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2021 | T-1972 | 70611- | 328.69 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2023 | T-1064 | 70611- | 472.53 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2022 | T-2559 | 70611- | 241.42 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2022 | T-3144 | 70611- | 1'304.44 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| 7680391632 | Société | 2021 | T-1973 | 70611- | 4'246.64 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 6542 |
| Total | | | | | 11781.48 | | |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 11 781.48 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2025 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Assainissement au compte 6542 – Créances éteintes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00276

CRÉANCES ÉTEINTES 2025 - Budget Eau Potable

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'instruction comptable M49,

VU l'état des créances éteintes produit par le Comptable Public.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable.

CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le budget Eau Potable.

| Liste | Nature Juridique | Exercice | Référence | Imputation budgétaire | Montant restant à recouvrer | Motif de la présentation |
|------------|------------------|----------|----------------|-----------------------|-----------------------------|--|
| 7680801632 | Société | 2023 | T-4629 | 701251 | 0.25 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-4629 | 706121 | 0.53 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-792 | 701251 | 0.60 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-3665 | 701251 | 0.71 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-116 | 70128 | 0.82 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1340 | 701251 | 0.89 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-4629 | 701241 | 0.89 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-792 | 706121 | 1.71 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-117 | 7064 | 1.96 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-3665 | 706121 | 1.99 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-116 | 706121 | 2.46 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1020 | 701251 | 2.61 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1340 | 706121 | 2.64 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-792 | 701241 | 2.96 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-3665 | 701241 | 3.51 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-2586 | 701251 | 3.54 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-117 | 7068 | 3.97 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-116 | 701241 | 4.14 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1340 | 701241 | 4.43 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-4629 | 70111 | 5.06 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-2173 | 701251 | 5.20 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-2173 | 7068 | 5.86 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-116 | 7064 | 6.26 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-118 | 70128 | 6.31 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2024 | T-1243 | 701251 | 6.50 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-984 | 701251 | 6.84 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-3665 | 7064 | 7.55 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1020 | 706121 | 7.75 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-118 | 7064 | 7.83 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1020 | 7068 | 8.00 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-792 | 7064 | 8.06 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2022 | T-1168 | 706121 | 5.57 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1216 | 701251 | 8.69 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-792 | 7068 | 9.40 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-2677 | 701251 | 10.16 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-118 | 7068 | 10.95 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2193 | 7064 | 10.98 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-792 | 70111 | 11.27 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-2586 | 701241 | 12.41 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2193 | 70128 | 12.48 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-116 | 7068 | 12.69 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2013 | T-715963730032 | 588 | 12.88 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1340 | 7068 | 12.88 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1020 | 701241 | 13.00 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |

THONON

agglomération

| | | | | | | |
|--------------|-------------|------|----------------|--------|-----------------|--|
| 7680801632 | Société | 2023 | T-3665 | 70111 | 13.52 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-984 | 706121 | 14.26 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-2173 | 706121 | 14.82 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1340 | 7064 | 15.30 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-116 | 70111 | 15.80 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-5592 | 7068 | 15.83 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1349 | 701251 | 15.95 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-2677 | 7068 | 16.54 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1020 | 7064 | 16.56 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-2932 | 70128 | 7.73 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1340 | 70111 | 17.13 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1216 | 706121 | 18.13 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-118 | 706121 | 18.48 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-2173 | 7064 | 20.28 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-2932 | 7064 | 10.08 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-3803 | 7064 | 22.00 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-116 | 70878 | 22.00 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-117 | 70878 | 22.00 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-2586 | 7064 | 23.19 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Particulier | 2024 | T-1243 | 701241 | 23.56 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-984 | 701241 | 23.93 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-4629 | 7068 | 24.00 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-2173 | 701241 | 26.00 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1349 | 7064 | 26.73 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-2677 | 7064 | 27.41 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1216 | 7064 | 29.55 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-2677 | 706121 | 30.27 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1216 | 701241 | 31.51 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-118 | 701241 | 31.79 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1349 | 706121 | 33.26 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2193 | 706121 | 34.49 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-2932 | 706121 | 16.13 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-4629 | 7064 | 39.64 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2022 | T-1168 | 7064 | 43.20 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-3803 | 70128 | 45.15 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1020 | 70111 | 50.81 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-2677 | 701241 | 50.81 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1349 | 701241 | 55.83 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-2932 | 701241 | 27.07 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2193 | 701241 | 59.53 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2024 | T-1243 | 7064 | 67.88 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-984 | 7064 | 68.07 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-2586 | 70111 | 70.90 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Particulier | 2022 | T-1168 | 70111 | 77.65 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-3803 | 706121 | 94.16 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-2173 | 70111 | 99.21 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2194 | 7064 | 103.68 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Inconnue | 2023 | T-118 | 70111 | 120.64 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Particulier | 2024 | T-1243 | 70111 | 129.98 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Particulier | 2023 | T-984 | 70111 | 136.73 | Surendettement et décision effacement de dette |
| 7680801632 | Inconnue | 2013 | T-715963730032 | 588 | 150.91 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-3803 | 701241 | 158.04 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2194 | 70128 | 171.33 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-1216 | 70111 | 173.86 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2024 | T-2677 | 70111 | 197.83 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2023 | T-1349 | 70111 | 225.32 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2193 | 70111 | 235.48 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-2932 | 70111 | 116.02 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2194 | 706121 | 475.04 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2022 | T-3803 | 70111 | 677.31 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2194 | 701241 | 820.08 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7680801632 | Société | 2021 | T-2194 | 70111 | 3'243.88 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2024 | T-3697 | 701251 | 0.84 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2024 | T-3697 | 706121 | 1.76 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2024 | T-3697 | 701241 | 3.06 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2019 | T-703200000103 | 70128 | 4.14 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2017 | T-715961450032 | 588 | 8.99 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2019 | T-703200000103 | 701241 | 14.99 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2024 | T-3697 | 70111 | 16.88 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2019 | T-703200000103 | 7064 | 61.70 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2024 | T-3697 | 7064 | 68.44 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2019 | T-703200000103 | 70111 | 82.71 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| 7218111332 | Société | 2015 | T-703200000085 | 7064 | 89.54 | Insuffisance actif |
| 7218111332 | Société | 2017 | T-715961450032 | 588 | 109.17 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |
| Total | | | | | 9'391.68 | |

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 9 391.68 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2025 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Eau Potable au compte 6542 – Créances éteintes.

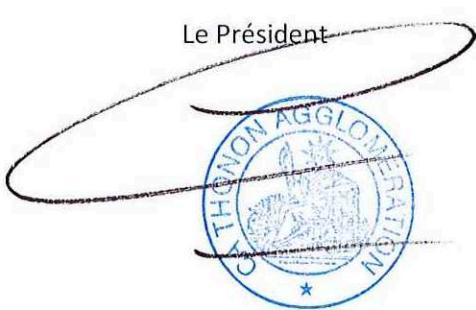
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

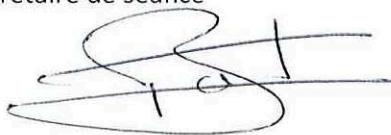
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00277

CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES FINANCIERS (CSCF)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M4, M43, M49 et M57.

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un engagement pérenne en termes de collaboration entre les services de la DGFIP et de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que la majorité des actions de partenariat incluses à cette convention constituent les pratiques courantes au sein de l'agglomération.

CONSIDERANT l'intérêt de formaliser ce partenariat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

PRECISE que cette convention pourra faire l'objet de modifications sur accord des différentes parties.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le President

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00278

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CIAS) - Subvention d'équilibre 2025

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n° CC000211 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt Communautaire de la compétence action sociale,

VU la délibération n° CC2024.00413 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget principal 2025,

VU la délibération n° CC2025.00127 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 juin 2025 relative à l'adoption du budget supplémentaire principal 2025.

CONSIDERANT qu'une subvention supplémentaire de 250 000 € est nécessaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour lui permettre d'assumer les dépenses non prévues au budget primitif et supplémentaire 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution une subvention complémentaire d'un montant de 250 000 € au CIAS.

AUTORISE le versement de cette subvention complémentaire.

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget du budget Principal.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

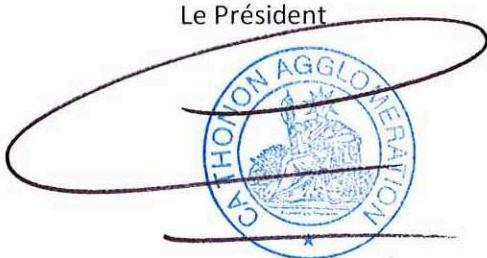
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

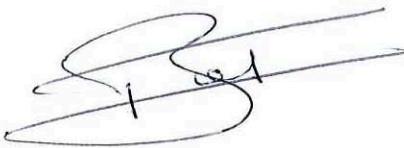
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00279

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2025

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article D 2311-15 du CGCT.

CONSIDERANT les illustrations apportées aux 5 axes du cadre de référence qui doivent composer ce rapport.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la communication, en amont du débat d'orientation budgétaire 2026, du rapport annuel 2025 de Thonon Agglomération sur la situation en matière de développement durable.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

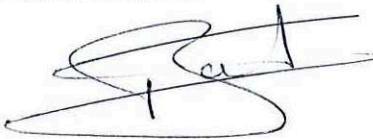
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **04 DEC. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **04 DEC. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00280

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

VU l'article L 231-2 du CGFP,

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU la circulaire interministérielle N° DGCS/SDFE/B1/DGCL/2017/68 du 28 février 2017 relative à la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants de présenter à leur assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

CONSIDERANT l'opportunité que représente un tel rapport pour constituer un inventaire et fixer des orientations de nature à favoriser l'égalité femmes-hommes, sensibiliser les personnes à cette thématique et constituer un support au développement des politiques intégrées telles que décrites à l'article 1 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

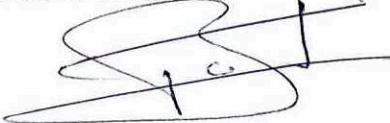
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESLA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00281

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-10-4 et L.2312-1,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU l'avis du Bureau Communautaire élargi du 14 novembre 2025,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2026 ci-annexé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte des orientations budgétaires 2026.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

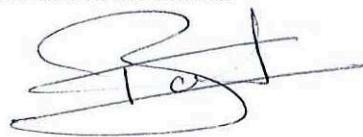
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00282

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - Grands Crêts à Sciez

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,
VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 février 2020 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
VU la délibération n°CC2025.00297 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 novembre 2025 adoptant le Schéma Directeur des Energies.

CONSIDERANT le programme de travaux de rénovation thermique prévu pour l'opération « les Grands Crêts » à Sciez et porté par Haute Savoie Habitat.
CONSIDERANT l'importance de réaliser des travaux de rénovation thermique pour lutter contre le changement climatique et améliorer le confort des logements pour les locataires.
CONSIDERANT le positionnement de la commune de Sciez de ne pas se porter garante.
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14/11/2025.

Monsieur le Président rappelle les objectifs de l'agglomération en matière de rénovation énergétique des bâtiments qu'elle a adopté dans ses documents cadre. Aussi, et bien que le Programme d'Orientations et d'Actions - Habitat (POA-H) du PLUI-HM ne soit pas encore en vigueur, il propose, à titre d'anticipation exceptionnelle, de valider le principe de garantir cette opération de rénovation énergétique, tout en précisant que les conditions du prêt seront précisées à l'occasion d'une prochaine délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE Le principe de garantir les prêts contribuant au financement de la rénovation thermique des 58 logements de l'opération « Les Grands Crêts » à Sciez.
AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

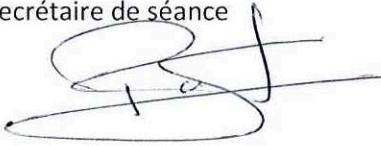
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00283

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – La Cour des Allinges à Thonon-les-Bains

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,

VU le Contrat de Prêt n° 170255 signé entre DYNACITE, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-les-Bains en date du 26/05/2025 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 02/09/2025.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 319 500 euros souscrit par DYNACITE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 170255 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 25 logements sociaux, 7 PLAI, 2 PLAIA, 14 PLUS, 2 PLS, en VEFA, dans l'opération « La Cour des Allinges », située 19 avenue des Allinges à Thonon-les-Bains Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 319 500 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 170255 constitué de 7 lignes du Prêt.

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 1 659 750 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 25 logements locatifs sociaux, 7 PLAI, 2 PLAIA, 14 PLUS et 2 PLS en VEFA dans l'opération « La Cour des Allinges », située 19 avenue des Allinges à Thonon-les-Bains.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération.

PRECISE que cette convention intervenante entre DYNACITE et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature consisting of stylized letters.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00284

CONVENTIONS DE PRISE EN CHARGE DES EXCLUSIONS TEMPORAIRES - Contrat de ville

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

VU la circulaire du 31 août 2023 fixant les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville,

VU la délibération n° CC024.00310 du conseil communautaire du 24 septembre 2024 approuvant le contrat de ville – engagement quartiers 2024-2030.

CONSIDERANT les orientations du Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 d'accompagner prioritairement les résidents des quartiers d'habitat social.

CONSIDERANT la mission de la cellule « cohésion sociale et santé » de Thonon agglomération de coordination du programme d'accueil des jeunes exclus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les projets de convention partenariales de prise en charge des exclusions temporaires et des mesures de responsabilisation.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

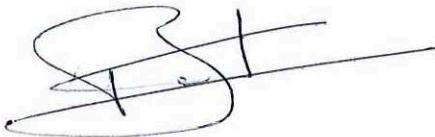
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

04 DEC. 2025
04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCHEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00285

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE - Solde enveloppe

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la circulaire du 31 août 2023 fixant les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville,

VU la délibération n° CC024.00310 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 approuvant le contrat de ville – engagement quartiers 2024-2030,

VU la délibération n° CC025.00223 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2025 attribuant la somme de 30 380 € à 11 associations dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville 2025.

CONSIDERANT le lancement d'un appel à projets en février 2025 dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs définis au sein de la circulaire du 31 août 2023.

CONSIDERANT l'inscription de l'enveloppe dédiée de 50 000 € au budget 2025.

CONSIDERANT le solde de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets 2025 à hauteur de 19 620 €.

CONSIDERANT la validation des financements décrits ci-dessous par le comité technique :

- Le projet « **Lutter contre les discriminations** » porté par le centre social de la Ville de Thonon-les-Bains pour objectif la réalisation d'un court métrage sur une thématique liée aux discriminations dans le quartier du Châtelard.

Subvention proposée : **1 000€**

- Le projet « **Ateliers Ma Maison Ma Santé : protéger sa santé et son environnement** » porté par l'association WECF vise à proposer 6 ateliers de sensibilisation de 2h chacun (au choix : qualité de l'air intérieur (polluants de l'habitat) et produits d'entretien ; cosmétiques ; contenants alimentaires / alimentation ; articles de puériculture (jouets, textiles, couches, biberons, ondes électromagnétiques etc.) ; santé menstruelle ; ou encore bricolage/rénovation/décoration) dans les quartiers du Châtelard et de la Versoie.

Subvention proposée : **3 300€**

- Le projet « **Les passes de l'égalité** » porté par l'association Fière de foot consiste à mettre en place deux actions street foot intégrant les filles au sein du quartier de Collonges-Ste Hélène et de Vongy. Sous la forme de golf foot, le jeu permet de se questionner sur les inégalités dans le foot et dans la société entre les filles et les garçons.

Subvention proposée : **1 000€**

- Le projet « **Se sentir plus proches au travers des pratiques numériques et citoyennes** » porté par la FOL 74 vise à déplacer un minibus numérique et citoyen. Ancien véhicule du SDIS reconditionné, la FOL 74 met en place des outils pédagogiques et numériques, afin d'adapter le véhicule aux enjeux actuels. Les interventions sont prévues dans tous les quartiers d'habitat social de Thonon-les-Bains.

Subvention proposée : **2 000€**

- Le projet « **Vers Toi, Versoie** » porté par l'association Glitch a un objectif intergénérationnel autour de la mémoire du quartier de la Versoie, en partenariat avec Léman Habitat. Il est prévu de recueillir, valoriser et transmettre les souvenirs et récits de vie des habitants les plus anciens du quartier et d'offrir aux jeunes une nouvelle manière d'entrer en contact avec l'histoire locale (capsules vidéo livre avec réalité augmentée).

Subvention proposée : **4 000€**

- Le projet « **Mercredis des Crêts** » est porté par le Foyer culturel de Sciez. Dans la continuité de Quartiers d'été, le foyer culturel, en partenariat avec Haute Savoie Habitat proposent

THONON agglomération

plusieurs mercredis animés dans le quartier des Crêts de Sciez. Ces temps d'animation favorisent la cohésion sociale en travaillant sur les enjeux du Contrat de Ville (Halloween, alimentation et zéro déchet ; décore ton balcon ; carnaval et réhabilitation ; répar'vélo ; balcons fleuris).

Subvention proposée : **1 100€**

- Le projet « **Urban League** » porté par l'AS Thonon est un projet sportif innovant visant à prolonger l'esprit de l'Urban Cup (tournoi d'été inter quartiers) sur toute l'année scolaire. Il s'agit d'un championnat réunissant des équipes de jeunes âgés de 10 à 14 ans représentant les différents quartiers de l'agglomération sous des pratiques variés : futsal, city-stade, foot à 8, beach soccer, etc.

Subvention proposée : **5 000€**

- Le projet « **Participation au financement d'une classe de neige des élèves de CM1 et CM2 de l'école du Morillon** » mené par la coopérative scolaire du Morillon permet le départ de 69 enfants issus de CM1 CM2 pour le voyage de fin de primaire au plateau des Glières. Il permettra aux enfants de pratiquer le ski de fond, travailler sur l'histoire du site et développer le vivre ensemble.

Subvention proposée : **2 220€**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions proposées ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **04 DEC. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **04 DEC. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00286

AMENAGEMENT DE CINQ ARRETS DE BUS A CHENS-SUR-LEMAN, DOUVAINE, LOISIN, LULLY, MESSERY

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-2,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

CONSIDERANT que le projet porté par Thonon Agglomération s'inscrit pleinement dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est compétent pour « la réalisation, gestion et entretien des arrêts bus ».

CONSIDERANT l'intérêt des travaux de mise en conformité des arrêts de bus sur l'agglomération de Thonon Agglomération

CONSIDERANT la validation des modalités techniques et administratives liées à la réalisation des aménagements suivants :

- Arrêt « Véreitre » à Chens-sur-Léman,
- Arrêts « Aubonne » ou « Collège Saint-François » à Douvaine,
- Arrêts « Tholomaz Ouest » et « Tholomaz Est » à Loisin,
- Arrêt « Chef-Lieu » à Lully
- Arrêt « Brolliets » à Messery.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Départemental pour les arrêts de bus susmentionnés,

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les formalités nécessaires au bon déroulement du dossier,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

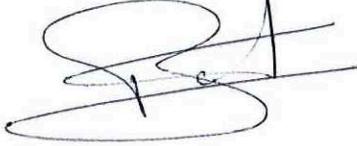
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00287

CONVENTION POUR L'ELABORATION CONCERTEE DU DOSSIER DE DEMANDE DE STATUT DU SERM FRANCO-SUISSE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération du 29 mai 2018 n° DEL2018.124 approuvant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CONSIDÉRANT que l'État prend désormais à sa charge l'intégralité de la participation destinée à la Société des Grands Projets (SGP) dans le cadre de la préfiguration du SERM.

CONSIDÉRANT qu'en conséquence de ce qui précède, le coût total résiduel estimé des études de préfiguration est désormais de 416 000 €, réparti entre l'État (39,98 %), la Région (43,03 %) et les autres partenaires (16,99 %).

CONSIDÉRANT que la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes intègre une contribution forfaitaire de 100 000 € du Canton de Genève, conformément à la convention de participation au SERM franco-suisse.

CONSIDÉRANT que le SIAC et le Pôle métropolitain du Genevois français apportent une contribution forfaitaire en tant que coordinateurs du projet, contributions réduisant d'autant la participation de leurs membres.

CONSIDÉRANT que la participation de Thonon Agglomération s'élèvera ainsi à 3 470 € comme représentant 0.83 % du coût de l'étude.

CONSIDÉRANT que la durée prévisionnelle des études et de la préfiguration est de 12 mois à compter de la signature de la convention.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des parties prenantes assureront le suivi technique et financier des études, ainsi que la concertation et la mise en place d'une gouvernance adaptée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention d'objectifs et de financement, impliquant l'ensemble des partenaires du SERM.

APPROUVE le montant de participation de Thonon agglomération comme représentant 0.83% du montant de l'étude de préfiguration, soit 3 470€.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la lettre d'intention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et plus globalement, tout document et pièce comptable en permettant la mise en œuvre.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

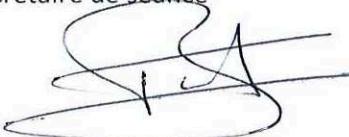
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00288

FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES LIGNES DE BUS TRANSFRONTALIERES DU GLCT SUR LA PÉRIODE 2027 - 2030

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB/-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération " Thonon Agglomération ",

VU la délibération du 29 mai 2018 n° DEL2018.124 approuvant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

VU la délibération n° CC000565 du 24 septembre 2019 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération au GLCT des transports publics transfrontaliers,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB/-2020-0014 du 16 avril 2020 approuvant la modification des statuts du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers.

CONSIDERANT le projet de Lettre d'intention entre les partenaires du Grand Genève relatif au financement et au développement des lignes de bus transfrontalières.

CONSIDERANT les enjeux de mobilité dans le bassin de vie transfrontalier franco-valdo-genevois.

CONSIDERANT les engagements proposés dans le cadre de cette coopération transfrontalière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la Lettre d'intention portant sur le financement et le développement des lignes de bus transfrontalières sur la période 2027 – 2030 pour réduire le flux de trafic motorisé à la frontière franco-genevoise.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la Lettre d'intention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00289

CONVENTION DE COOPERATION TRANSITOIRE POUR L'ANNEE D'HORAIRE 2026 - Navettes lacustres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la lettre de dénonciation du 21 novembre 2024 par laquelle Thonon Agglomération dénonçait la convention de coopération entre l'Etat de Vaud, la Communauté de Communes Pays d'Evian- Vallée d'Abondance (CCPEVA) et Thonon agglomération pour le développement des navettes lacustres approuvée par la délibération n° CC000327 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2019.

CONSIDERANT que les statuts de Thonon Agglomération lui confèrent à la fois la qualité d'autorité organisatrice de la mobilité et la compétence de coopération transfrontalière.

CONSIDERANT l'importance que revêt le maintien d'un service de transport régulier public lacustre de personnes reliant la France et la Suisse.

CONSIDERANT le travail juridique en cours mené sous l'égide de l'Etat français afin de créer un support juridique de coopération transfrontalière.

CONSIDERANT que la présente convention est transitoire et n'a pas vocation à se renouveler au-delà de l'exercice 2026.

CONSIDERANT qu'en application de l'article 4 de la convention, les parties sont ainsi convenues que les coûts non couverts seront supportés annuellement à raison de 50 % par l'Etat de Vaud, et 50 % pour les AOM.

CONSIDERANT la répartition de la participation aux coûts non couverts par les revenus d'exploitation des lignes lacustres régulières transfrontalières entre dépenses de fonctionnement et d'investissement.

CONSIDERANT que la totalité du deuxième versement dû pour la part financière française à l'occasion du deuxième appel de fond de novembre 2026, sera définie en fonction des discussions politiques entre les deux AOM sur la nouvelle répartition financière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes convention de coopération transitoire pour l'année d'horaire 2026 à intervenir avec le canton de Vaud

APPROUVE le compte d'exploitation prévisionnel de l'exercice 2026, au titre duquel la participation de Thonon Agglomération est de CHF 3 820 000, soit **4 083 204** € au taux de change 1 EUR = 0,9352 CHF, dont

- Dépenses d'investissement (amortissements et intérêts) : CHF 960 000.-
- Dépenses de fonctionnement : CHF 2 860 000

APPROUVE le montant de **4 083 204** € de contribution pour l'année 2026,

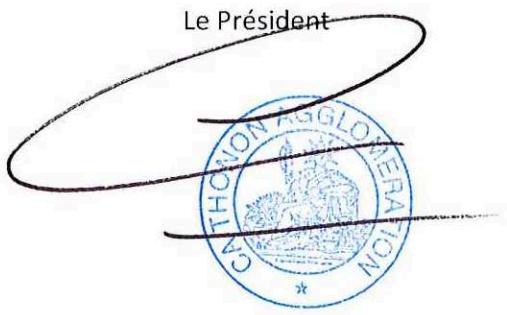
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2026,
PRECISE qu'ils seront inscrits au compte 65748,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

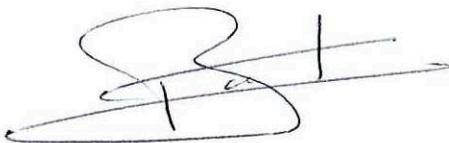
THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **04 DEC. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **04 DEC. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCHEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00290

TARIF SPECIFIQUE "AGRICULTEURS" - ANNEE 2025

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 66,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-2, L. 2224-12-1 et suivants,

VU l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,

VU la délibération n° CC000698 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2020,

VU la délibération n° CC001615 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2021 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2022,

VU la délibération n° CC002031 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2023,

VU la délibération n° CC004567 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2024,

VU la délibération n° CC2025.00037 du Conseil Communautaire du 25 février 2025 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2025,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau potable en date du 02 septembre 2025.

CONSIDERANT les modalités différencierées de gestion dudit service sur le territoire.

CONSIDERANT que la tarification de ce service géré en régie peut être composée :

- d'une part fixe communautaire,
- d'une part variable communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INSTAURE à compter du 1^{er} janvier 2026, sur le territoire communautaire, un tarif de l'eau potable « part variable » différencié pour les agriculteurs d'un montant de 1.62€/m³ HT.

SUPPRIME pour cette tarification spéciale, la progressivité au seuil de 180 m³.

PRECISE - que ces tarifs sont applicables à toute consommation d'eau ou prestation dès le 1^{er} janvier 2026,
- que la part fixe sera de 23€ HT à l'horizon 2027 comme l'ensemble des abonnés,
- que ces tarifs sont assujettis à la TVA au taux en vigueur en application des dispositions législatives et autres redevances réglementaires.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

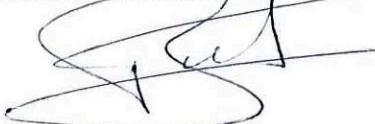
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCHEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00291

PROLONGATION D'UN AN DE LA CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LES COMMUNES EN MATIERE D'ENTRETIEN DES AVALOIRS ET RESEAUX PLUVIAUX COMMUNAUX

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5216-7-1 et L.5215-27,
VU le Code de la commande publique et notamment son article L. 2511-6,
VU la jurisprudence rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques (C-480/06, C-159/11 et C-386/11),
VU les conventions signées avec 14 communes* de Thonon Agglomération,
VU le passage en Bureau Communautaire Elargi du 14 novembre 2025.

CONSIDERANT que depuis la reprise de la compétence GEPU, 14 communes* ont conventionné avec l'agglomération pour l'entretien des accessoires de voirie.

CONSIDERANT que cette convention arrive à terme le 31 décembre 2025 et que sa révision nécessite le rendu du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines en cours.

CONSIDERANT que le rendu du schéma directeur se fera en novembre 2025 avec plusieurs mois de retard et ne permettra pas l'ajustement des conventions d'entretien des espaces verts pluviaux avant le 1^{er} janvier 2026.

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant de prolongation de la convention d'entretien des avaloirs et réseaux pluviaux communaux pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.
AUTORISE Monsieur le Président à signer et à exécuter ledit avenant avec les communes concernées*.

* *Liste des communes ayant signées la convention : BALLAISON, CERVENS, CHENS SUR LEMAN, DOUVAINES, EXCENEVEX, FESSY, LOISIN, LE LYAUD, MARGENCEL, MASSONGY, PERRIGNIER, SCIEZ-SUR-LEMAN, THONON-LES-BAINS et YVOIRE.*

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

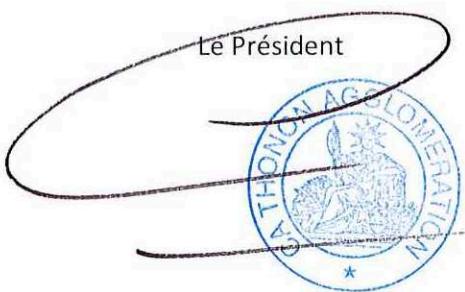
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00292

PROLONGATION D'UN AN DE LA CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LES COMMUNES EN MATIERE D'ENTRETIEN DES FOSSES ET AUTRES ESPACES VERTS PLUVIAUX

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5216-7-1 et L.5215-27,
VU le Code de la commande publique et notamment son article L. 2511-6,
VU la jurisprudence rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques (C-480/06, C-159/11 et C-386/11),
VU les conventions signées avec chacune des 25 communes de l'agglomération,
VU le passage en Bureau Communautaire Elargi du 14 novembre 2025.

CONSIDERANT que depuis la reprise de la compétence GEPU, l'entretien des ouvrages enherbés destinés à retenir ou collecter (fossés, noues, bassins de rétentions) les eaux pluviales urbaines est réalisé par les communes dans le cadre de la convention établie avec Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que cette convention arrive à terme le 31 décembre 2025 et que sa révision nécessite le rendu du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines en cours.

CONSIDERANT que le rendu du schéma directeur se fera en novembre 2025 avec plusieurs mois de retard et ne permettra pas l'ajustement des conventions d'entretien des espaces verts pluviaux avant le 1^{er} janvier 2026.

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant de prolongation de la convention d'entretien des espaces
verts pluviaux pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.
AUTORISE Monsieur le Président à signer et à exécuter ledit avenant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00293

CONVENTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET L'ETAT DE GENEVE CONCERNANT LES EFFLUENTS DE LA COMMUNE D'HERMANCE - Avenant n°1

VU la convention concernant le raccordement transfrontalier d'eaux usées sur le réseau primaire genevois et les installations de transport et de traitement de la Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC) du 17.04.2009 conclue entre l'Etat de Genève et la CCBC et son avenant du 06.10.2011.

VU la nouvelle convention en date du 01.12.2017 reliant Thonon agglomération et l'Etat de Genève pour le même objet par suite de la création Thonon agglomération.

VU l'article 60b de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991, et des articles 51a et suivants de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, du 28 octobre 1998, qui instaurent une taxe pour financer l'indemnisation des mesures destinées à éliminer les composés traces organiques (ci-après la taxe fédérale sur les eaux usées ou la taxe).

CONSIDERANT que la mise en service du traitement des micropolluants de la station d'épuration de Villette à Thônex a permis de réduire le nombre d'habitants raccordés soumis au paiement de cette taxe fédérale sur les eaux usées.

CONSIDERANT que le canton de Genève, par le biais de ses Services Industriels, impute le montant de cette taxe aux utilisateurs via la facture d'eau et pour chaque mètre cube d'eau potable consommé.

CONSIDERANT la modification de l'article 3A du Règlement relatif aux taxes d'assainissement des eaux (RTAss L 2 05.21) du 13.11.2024 qui a acté l'abaissement de cette taxe à 10 centimes par m³ dès le 01/01/2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant de la convention des raccordements transfrontaliers d'eaux usées sur le réseau primaire Genevois et les installations de transports et de traitement de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et à exécuter ledit avenant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

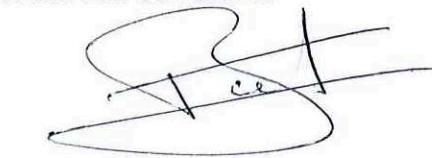
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.



Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00294

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU PUARD A BRENTHONNE – PROGRAMME 2026-2027 -

Constitution d'un groupement de commandes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.1414-3-l-1^e et 2^e relatif à la constitution de la commission d'appel d'offres (CAO) spécifique du groupement,

VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes.

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation de la route du Puard sur la commune de Brenthonne.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le réseau d'eau potable et de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux usées, pluviales situés dans l'emprise du projet.

CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant des compétences Eau potable, Eaux usées, DECI et Eaux pluviales de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe, dans laquelle les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un coordonnateur est désigné (en l'espèce, la commune de Brenthonne) et sera chargé de procéder à la passation des marchés publics, de choisir les titulaires des contrats, dans le respect de la réglementation relative à la commande publique ;
- Chaque entité devra définir ses propres besoins ;
- Chaque entité exécutera son propre marché ;
- Il est créé une commission d'appel d'offres spécifique au groupement, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.
Elle est présidée par un des représentants du coordonnateur ;
- Chaque membre du groupement s'engage à contribuer aux frais de prestations pouvant être mutualisés au niveau de la maîtrise d'ouvrage (publications, reprographie et envoi des dossiers de consultation, investigations complémentaires, essais géologiques, diagnostics préalables, coordination SPS, mission OPC, mission MOE, etc.).

Cette contribution sera calculée au prorata du montant des travaux qui lui incombent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint.
AUTORISE Monsieur le Président à signer et à exécuter ladite convention.
DESIGNE Monsieur Serge BEL en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Claude TERRIER en qualité de suppléant pour représenter Thonon Agglomération aux différentes commissions.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00295

CONVENTIONS PORTEUR DE PROJET MARATHON HAIES ET MARES

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU le contrat Haute-Savoie nature 2024-2027 signé avec le Conseil départemental et son opération de Restauration de haies et mares,

VU la réponse de Thonon Agglomération à l'Appel à projets de l'Agence de l'Eau « Eau et biodiversité » en avril 2024,

VU la délibération approuvant la convention de partenariat avec la LPO 74, FNE 74, le CEN 74-ASTERS et Mission haies pour la mise en œuvre du Marathon haies et mares du 29/04/2025.

CONSIDERANT la nécessité de conventionner avec le porteur de projet, le propriétaire et l'exploitant afin de pouvoir faire bénéficier ce premier de l'aide technique et financière du dispositif.

CONSIDERANT l'importance de cadrer les conditions d'intervention de Thonon Agglomération pour les différents projets.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes des quatre conventions types et leurs annexes à passer entre le porteur de projet, le propriétaire, l'exploitant et Thonon Agglomération, ci-jointes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions à venir.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

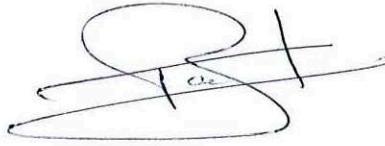
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00296

CONVENTIONS POUR LA GESTION DU DOMAINE DE GUIDOU AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - commune de Sciez

VU la délibération n° BC2024.00360 du Bureau Communautaire du 05 novembre 2024 actant le renouvellement de la candidature de Thonon Agglomération en tant que structure porteuse de l'animation des sites Natura 2000 du territoire auprès de la région,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 mai 2025 sur le plan de gestion du domaine de Guidou sur la commune de Sciez et le positionnement de Thonon Agglomération en tant que coordinateur du plan de gestion du site pour 2024-2033,

VU l'échéance des conventions actuelles avec le Conservatoire du littoral pour la gestion du site de Guidou et l'occupation du domaine pour les travaux relevant de la démarche Natura 2000,

VU le plan de gestion élaboré sur la période de 2024-2033 pour la gestion du domaine de Guidou qui prévoit des actions sous maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la possibilité de bénéficier d'aides financières à hauteur de 49 % du montant HT du Conservatoire du littoral sur ses propriétés dans le cadre d'une convention d'occupation en vue de la réalisation de travaux et aménagements.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est une structure référente pour le site de Guidou vis à vis de la démarche Natura 2000 et de ses activités de gestion de milieux naturels.

CONSIDERANT la nécessité de formaliser la nouvelle organisation des acteurs pour la gestion du domaine de Guidou au travers d'une convention avec l'ensemble des acteurs (commune de Sciez, LPO 74, ONF, Association du domaine de Guidou, commune de Sciez).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les deux conventions ci-annexées relatives à la gestion du domaine de Guidou : l'une avec les différents acteurs concernés et l'autre pour l'autorisation d'occupation du site en vue de la réalisation de travaux et aménagements.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

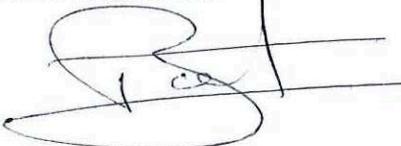
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCHEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00297

SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES - Adoption

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-34,
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n° 188 intitulé « la transition énergétique dans les territoires »,
VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 validant le Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026 de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT les enjeux énergétiques en matière de transition énergétique du territoire et de l'intérêt de disposer d'un outil opérationnel stratégique comme le Schéma Directeur des Energies qui prend en compte les politiques transversales d'autres thématiques portées par Thonon Agglomération comme l'aménagement, l'urbanisme, la mobilité, la gestion des déchets et de l'eau.
CONSIDERANT que le travail d'élaboration du Schéma Directeur des Energies s'est inscrit dans les orientations du nouveau PLUi-HM en cours de validation.

CONSIDERANT que le Schéma Directeur des Energies est issu d'une collaboration collective avec les communes et partenaires locaux et institutionnels.

CONSIDERANT la présentation en Bureau Communautaire élargie du Schéma Directeur des Energies du 14 novembre 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le Schéma Directeur des Energies de Thonon Agglomération annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

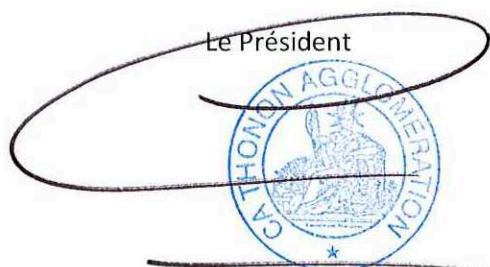
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00298

OUVERTURES DOMINICALES - 2026

VU la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, transcrit au code du travail L3132-26, qui a modifié les règles en matière de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail,

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 novembre 2025.

Monsieur le Président expose que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre.

Après concertation et au regard des demandes émanant des commerces de l'agglomération, Monsieur le Président propose le calendrier des 12 dimanches qui seraient ouverts pour l'année 2026 :

- Dimanche 4 janvier 2026
- Dimanche 11 janvier 2026
- Dimanche 28 juin 2026
- Dimanche 5 juillet 2026
- Dimanche 30 août 2026
- Dimanche 06 septembre 2026
- Dimanche 22 novembre 2026
- Dimanche 29 novembre 2026
- Dimanche 06 décembre 2026
- Dimanche 13 décembre 2026
- Dimanche 20 décembre 2026
- Dimanche 27 décembre 2026

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail pour l'année 2026 les 12 dimanches suivants : 4 janvier, 11 janvier, 28 juin, 5 juillet, 30 août, 06 septembre, 22 novembre, 29 novembre, 06 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLEIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00299

COMMANDÉ PUBLIQUE / PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2025-28(MUL) – FOURNITURE DE CARBURANT ET SERVICES

ANNEXES POUR LE PARC DE VEHICULES DE THONON AGGLO - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L. 2124-1 et R. 2124-2 1^o du CCP relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU les dispositions des articles L. 2125-1 1^o, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres,

VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT les besoins en termes d'approvisionnement courant en carburants (gasoil, sans plomb 95, sans plomb 98) à la pompe et services annexes (frais de péage autoroutiers, parkings et ponts) par cartes accréditives pour le parc de véhicules (VL/PL) de Thonon Agglomération et du CIAS.

CONSIDERANT l'opportunité d'une mutualisation avec le CIAS dans un objectif d'optimisation des ressources et de cohérence territoriale, il a été décidé la constitution d'un groupement d'acheteurs entre les 2 structures en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du CCP.

CONSIDERANT Thonon Agglomération agissant en qualité de coordinateur du groupement.

CONSIDERANT que chaque entité s'assurera de l'exécution du marché pour ce qui la concerne.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 26 aout 2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'avis rectificatif publié le 24 septembre 2025 sur les mêmes supports de publication portant prolongation du délai de consultation afin d'ouvrir à une large concurrence.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 2 lots (Lot 1 : poids lourds / Lot 2 : véhicules légers).

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans ferme.

CONSIDERANT la prise d'effet du marché au 1^{er} janvier 2026.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 14 novembre 2025 portant attribution des 2 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente délibération valant convention constitutive du groupement d'acheteurs entre le CIAS et Thonon Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 2 lots présentés dans le tableau ci-dessous :

| N° lot et désignation | Attributaire |
|--------------------------|---|
| Lot 1 : Poids lourds | MOONGROUP – 75008 PARIS Siret : 818 620 783 000 55 |
| Lot 2 : Véhicules légers | GREENWAY - 93200, Saint-Denis Siret : 978 860 062 000 14 |

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

THONON agglomération

PRÉCISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées pour les prestations annexes par cartes accréditives. Pour le carburant le prix de règlement sera le prix, affiché à la pompe, le jour du retrait du carburant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00300

COMMANDE PUBLIQUE / PREVENTION VALORISATION DES DECHETS

APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2025-17(DEC) –INSTALLATION DE SITES DE COMPOSTAGES, ACCOMPAGNEMENT DE SITES, BRASSAGE ET LIVRAISON DE BROYAT - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU les dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres,

VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT le programme de déploiement qui a été validé en Bureau Communautaire le 20 décembre 2022.

CONSIDERANT le programme de déploiement intégré au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, voté au Conseil Communautaire du 25 mars 2025.

CONSIDERANT le renouvellement nécessaire du lot 1 à la suite du terme du précédent marché.

CONSIDERANT que les prestations feront l'objet de bons de commandes selon la survenance des besoins.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 24 juin 2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 2 lots.

CONSIDERANT que le lot n°1 fait l'objet d'un marché réservé.

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans (selon période initiale de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans par voie expresse).

CONSIDERANT la prise d'effet du marché à la notification.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2025 portant attribution du des 2 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les deux marchés et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de leur exécution.

| N° lot et désignation | Attributaire | Montant maximum en € HT selon DQE sur 4 ans |
|---|---|---|
| Installation de sites de compostage partagé, brassage et apport de broyat | LEMAN INITIATIVE EMPLOI NATURE 74140 SCIEZ | 213 740,00 |
| Suivi et accompagnement de site de compostage partagé | ASSOCIATION TERRE & CLIMAT ENVIRONNEMENT 38710 MENS | 434 500,00 |

THONON agglomération

PRÉCISE que les prestations sont rémunérées, pour chaque marché, par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

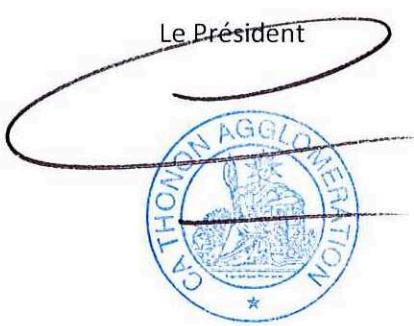
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

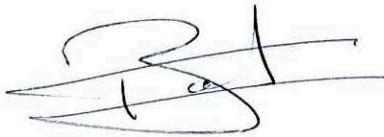
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 8
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00301

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION « POLE RESSOURCERIE DU CHABLAI »

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
VU le règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la délibération n° CC 0001526 du Conseil Communautaire du 26 octobre 2021 approuvant une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Pôle Ressourcerie du Chablais ».

CONSIDERANT que le projet est d'intérêt général et relève de la compétence de l'agglomération, fortement investie dans toutes les actions de réemploi.

CONSIDERANT les bilans financiers, les rapports moraux et les rapports d'activités transmis au cours de la période précédente, montrant que l'association satisfait pleinement aux objectifs assignés.

Monsieur le Président précise que les crédits sont ouverts au budget des ordures ménagères, imputation 6574.

Madame Astrid BAUD-ROCHE intéressée ne prend pas part au vote. Son pouvoir donné à Monsieur Olivier BARRAS ne sera pas comptabilisé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association « Pôle Ressourcerie du Chablais » pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

APPROUVE l'engagement financier de Thonon Agglomération au bénéfice de l'association qui s'élève à un montant de 96 000 € par an et pour une durée de 4 ans.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget déchets – ordures ménagères 2026, chapitre 6574.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

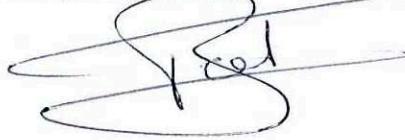
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00302

BASE NAUTIQUE DE SCIEZ - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de la Base Nautique de Sciez

VU l'arrêté Préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant les statuts de Thonon Agglomération,

VU la délibération n° CC001951 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022 approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre l'Agglomération de Thonon et l'association Base Nautique de Sciez pour la période 2022 à 2025.

CONSIDERANT que l'objet statutaire, le rôle et le principe de fonctionnement de l'association, dont les activités et missions sont ci-après présentées, participent à cette politique.

CONSIDERANT que le projet de l'association correspond à la satisfaction d'un intérêt général de la collectivité puisque l'association développe des activités et missions que Thonon Agglomération estime nécessaires à la satisfaction des besoins :

- D'une part, pour ses habitants par la proposition d'activités sportives variées,
- D'autre part, pour le tourisme en valorisant l'identité lacustre du territoire, avec son potentiel à travers la diversité :
 - o des activités de pleine nature proposées ayant un impact sur l'économie locale,
 - o de formations notamment professionnelles des métiers nautiques,
- Enfin, pour la collectivité elle-même pour la gestion d'un équipement d'intérêt communautaire.

CONSIDERANT les bilans financiers, les rapports moraux et les rapports d'activités transmis au cours de la période précédente, montrant que l'association satisfait pleinement aux objectifs assignés

Isabelle ASNI DUCHENE, intéressée, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Base Nautique de Sciez dont le terme sera, au plus tard, le 31 décembre 2030.

ACCEPTE la mise à disposition des bâtiments sis 709 chemin de la Renouillère sur la durée de la convention.

APPROUVE l'engagement financier de Thonon Agglomération au bénéfice de l'association qui s'élève à un montant de 60 000 € pour l'année 2026,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026, chapitre 6574.

PRECISE que ce montant sera revu chaque année concomitamment au maintien de la convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

THONON agglomération

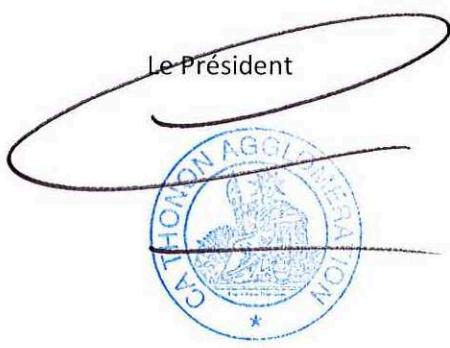
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

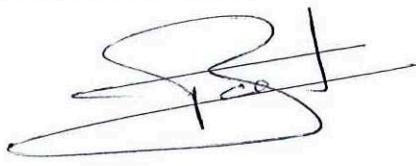
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **04 DEC. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **04 DEC. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 18/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
MARGENCHEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIAS donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération n° CC2025.00289)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération n° CC2025.00296)

Liste des personnes absentes :

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2025.00303

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le comité social territorial en date du 3 novembre 2025.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications proposées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE la modification du tableau des effectifs en conséquence telle que décrite en annexe.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice.
CHARGE Monsieur le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 DEC. 2025